



1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :

Arrivés à l'âge de la retraite, les aînés préfèrent souvent continuer à occuper leur habitation, et en tout cas résider dans leur quartier, près de leur famille, en contact avec la société. Leurs habitations sont sous-utilisées puisqu'ils vivent en général seuls dans un bâtiment qui accueillait une famille nombreuse. Cependant, les personnes âgées n'ont que très peu de possibilité de rester vivre sur le territoire de Grez-Doiceau en cherchant un plus petit logement. De même, lorsque survient une perte d'autonomie, ces personnes ne souhaitent pas nécessairement intégrer une maison de retraite. De plus, la commune ne possède pas un nombre assez élevée de maisons de retraites par rapport au nombre grandissant de personnes âgées. Se pose alors la question d'une alternative éventuelle.

D'un autre côté, comme indiqué dans les fiches précédentes, l'acquisition d'un terrain, voire la location d'une maison unifamiliale par de jeunes ménages est devenue difficile, entre autre à cause de la pression foncière sur le Brabant Wallon, percolant de Bruxelles. Ces jeunes n'ont donc pas la possibilité de rester vivre dans la commune où ils ont grandi, et d'y élever leurs enfants.

Le logement intergénérationnel consiste en l'échange d'un logement contre un service rendu. Plusieurs personnes, dont souvent une personne âgée et une plus jeune, cohabitent en se rendant un service mutuel. La ou les personnes plus jeunes sont en recherche d'un logement à loyer abordable, qu'ils trouvent chez la personne âgée en lui offrant en échange une présence et de petits services. L'échange de service est en général réciproque, puisque la personne âgée permet également de garder une présence à la maison, d'aider de jeunes parents, etc. Ces logements peuvent être privatifs (chacun un étage par exemple), ou communs (cuisine, buanderie, etc. communs).

Souvent, la rencontre entre les personnes intéressées est organisée par une association de logement intergénérationnelle, afin de réunir toutes les conditions nécessaires à une cohabitation harmonieuse. Dans de nombreux cas à proximité d'universités, il s'agit d'une personne âgée et un étudiant. Par la suite, cette possibilité est offerte au jeune seul, en ménage, ou avec de jeunes enfants, quelque soit ses revenus. Cette possibilité est effectivement offerte à toute personne demandeuse d'une telle formule, sans conditions d'accès, comme pour les logements sociaux.

De même que pour l'habitat groupé, il peut s'agir d'une initiative personnelle, mais la commune peut mettre en œuvre des incitants, tels que la création d'une antenne de logement intergénérationnel au sein du CPAS, etc.

2. LOCALISATION DE L'ACTION :

Les logements intergénérationnels sont rarement construits, puisqu'il est préférable de profiter du patrimoine bâti en place dans la commune, possédé par des personnes âgées demandeuses de telles solutions.

3. ORIGINE DE LA DEMANDE :

- Consultation villageoise
- Groupe de travail (GT « Convivialité/solidarité et logement)
- Administration communale
- CLDR

4. CONTRIBUTION DE L'ACTION A LA CONCRETISATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL

L'action contribue à mettre en œuvre les défis et les objectifs suivants :

AXE N°1 : En 2021, Grez-Doiceau pourra répondre à la demande en logements et en services pour toutes les générations

- 1.1 Permettre l'accès au logement pour tous
- 1.2 Créer des services adaptés aux différentes générations
- 1.3 Favoriser les échanges entre générations

AXE N°2 : En 2021, Grez-Doiceau connaîtra une plus grande solidarité entre les habitants et les différents villages

- 2.1 Réaliser les aménagements et les constructions nécessaires au développement de la convivialité au sein de l'entité
- 2.3 Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité Grézienne

AXE N°5 : Mettre en valeur le patrimoine Grézien pour développer une ruralité plus propre et plus respectueuse en 2021

- 5.2 Valoriser de manière innovante le patrimoine historique (bâti et non bâti) de la commune
- 5.3 Gérer de manière parcimonieuse le sol et préserver les parties rurales du territoire des différents types de pressions

5. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

Cette fiche est à mettre en lien avec :

- CT-03 : Elaborer un réseau de liaisons lentes utilitaires et sécurisées
- MT-06 : Elargir le rôle du service logement et mettre en place une régie foncière
- MT-02 : Aménager des pôles intermodaux aux abords des gares et arrêts de bus principaux
- MT-07 : Créer des structures d'accueil pour le télétravail
- LT-07 : Créer de l'habitat groupé
- LT-09 : Créer des logements sociaux ou à loyer modéré

6. PRIORITE AU SENS DU PROGRAMME D'ACTION :

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
(2012-2014)	(2015-2018)	(2018-2022)

7. PARTENAIRES POTENTIELS (AUTRES QUE L'ADMINISTRATION COMMUNALE) POUVANT ETRE IDENTIFIES A CE STADE :

- CLDR
- Habitants de la commune
- Jeunes ménages
- DGO 5 - Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé
- Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie
- AIS (Agence Immobilière Sociale)
- APL (Association de Promotion du Logement)

8. EN QUOI LE PROJET S'INSCRIT-IL DANS UNE DEMARCHE A21L ?

Environnement	Rentabilisation de l'utilisation de bâtiments
Social	Liens intergénérationnels Contacts sociaux, services et sécurité (assistance physique en cas de besoin, etc.) pour les personnes âgées Services et possibilité de vivre sur le territoire communal pour les jeunes
Économique	Loyers faibles pour les locataires
Culturel	